



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Du Lundi 27 mai 2024 – 19h30

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie, sous la présidence d'Antoine Huynh, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 8

Représentés : 4

Absents : 2

Présents : Antoine Huynh, Calrence Appell, Frédéric Thomas, Peggy Viola, Carlos Coelho, Sandra Fiorèse, Nathalie Jacquier, Benjamin Bou Aziz

Représentés : Brigitte Simon (pouvoir à Clarence Appell), Joseph BRACCO (pouvoir à Antoine Huynh), Fabrice Mermin (pouvoir à Carlos Coelho), Patrick Bastien (pouvoir à Peggy Viola)

Absents : Cyril Durand, Jean-Christophe Eichenlaub.

Ordre du Jour :

- Zone d'accélération de la production d'énergies renouvelables
- Montant Prime RIFSEEP secrétaire général de mairie
- Demande acquisition terrain route du Marterey
- Faisabilité isolation de la salle polyvalente
- Arrosage intégré stade de foot et création branchement AEP
- Enrobés travaux route des Collombs
- Questions et informations diverses

Aucune remarque concernant le dernier compte-rendu du conseil municipal du 08 avril 2024 n'étant formulée, il est arrêté à l'unanimité.

Sandra Fiorèse est désignée secrétaire de séance.

Zone d'accélération de la production d'énergies renouvelables (ZARNR)

- Entre le 11 mars 2024 et jusqu'au 12 avril 2024, un registre présentant les différentes zones d'accélération sur le territoire communal a été mis à la disposition du public en mairie consultable aux jours et heures d'ouverture.
- Aucune observation n'a été émise sur le registre par le public

Les élus se sont orientés sur le solaire photovoltaïque sur les bâtiments communaux et sur le parking des Ebats selon la liste des zones suivantes :

- Solaire photovoltaïque sur bâtiment :
 - . Eglise (surface toiture estimée 500 m2)
 - . Ecole (surface toiture estimée 36 6m2)
 - . Mairie (surface toiture estimée 100 m2)

- . Salle polyvalent (surface toiture estimée 500 m2)
- . Local technique (surface toiture estimée 200 m2)
- . Parking des Ebats en créant une ombrière (surface toiture estimée 14 793 m2)

- L'éolien : pas de proposition
- Solaire thermique : pas de proposition
- Solaire photovoltaïque au sol : pas de proposition
- Méthanisation : pas de proposition
- Géothermie : pas de proposition

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve les zones définies sur les toits des bâtiments communaux et la zone des ébats en installant une ombrière en ce qui concerne les panneaux photovoltaïques

Arrêté portant attribution de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (RIFSEEP) à Mme Charlotte BRET, rédacteur contractuel

A la séance du conseil municipal en date du 26 septembre 2022, l'instauration du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) a été modifié.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité :

- d'instaurer l'IFSE selon les conditions citées lors de la séance

M. le Maire propose de fixer le nombre de groupes de fonctions par cadres d'emplois et les montants maximum annuels correspondants comme suit :

Détermination de l'IFSE par cadre d'emplois		
Groupes	Emplois concernés	Montants annuels brut maximum de l'IFSE Agents non logés
Adjoint administratifs		
Groupe 1	Secrétaire de mairie	11 340 €
Groupe 2	Agent d'accueil et des services à la population	10 800 €
Adjoint techniques		
Groupe 1	Agent technique polyvalent	11 340 €
Groupe 2	Agent polyvalent d'entretien des petites communes	10 800 €
Adjoint d'animation		
Groupe 1	Agent d'animation référent de la restauration et de la garderie	11 340 €
Groupe 2	Agent d'animation	10 800 €
ATSEM		
Groupe 1	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM)	11 340 €

Les montants de base sont établis pour un agent exerçant à temps complet. Ils sont réduits au prorata de la durée effective du travail pour les agents exerçant à temps partiel ou occupant un emploi à temps non complet. L'IFSE est exclusive de toutes autres indemnités liées aux fonctions, à l'exception des primes et indemnités légalement cumulables.

Arrosage intégré du stade de foot et création branchement AEP

Présentation du projet

En concertation avec le club de foot AS Le Montcel, la commune projette de créer un arrosage intégré au terrain de foot communal. Ces travaux permettront une meilleure gestion de l'eau en réalisant des économies et de garantir un bon entretien du terrain.

Les travaux pourront être réalisés au deuxième trimestre 2024.

Le montant des travaux est de 30 656 € HT.

Le montant de la subvention obtenue dans le cadre de l'opération « eau climat on agit » s'élève à 20 006 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la réalisation des travaux de l'arrosage du terrain de foot et la création du branchement AEP
- Décide de retenir l'entreprise COSEEC pour effectuer les travaux d'arrosage du terrain de foot pour un montant de 27 781 € HT
- Décide de retenir l'entreprise Massonnat pour les travaux de création du branchement AEP pour un montant de 5 875 € HT
- Autorise M. le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation des travaux

Enrobés route des Collombs

Trois entreprises ont été sollicitées pour fournir des devis afin de refaire l'enrobé route des collombs. (La route des collombs étant la plus endommagée des routes communales)
Seulement deux ont répondu à cette demande.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la réalisation des travaux de l'enrobés route des Collombs
- Décide de retenir l'entreprise NGE ROUTES pour effectuer ces travaux pour un montant de 99 995 € HT
- Autorise M. le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation des travaux

M. le Maire propose et ce à compter du 02 mai 2024, Mme Charlotte BRET, rédacteur contractuel, occupant un emploi de secrétaire générale de mairie à temps complet, percevra l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise.

de fixer le montant annuel de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise à 4200 € et sera versé mensuellement par 1/12°, soit 350 € par mois.

L'attribution individuelle à Mme Charlotte BRET sera décidée par l'autorité territoriale et fera l'objet d'un arrêté.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'attribution du montant de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise d'un montant mensuel de 350 € TTC à Charlotte BRET, secrétaire général de mairie.

Achat de parcelles route du Marterey

M. SARGENTINI souhaite acheter à la commune du Montcel les parcelles suivantes :
Route du Marterey, parcelles : D1006 (56m2) et D 1775 (3m2) en zone UD

Contre : 5 - Antoine HUYNH, Joseph BRACCO (pouvoir à Antoine HUYNH), Clarence APPELL, Brigitte SIMON (pouvoir à Clarence APPELL), Frédéric THOMAS
Abstention : 7 - Peggy VIOLA, Patrick BASTIEN (pouvoir à Peggy VIOLA), Sandra FIORESE, Benjamin BOU AZIZ, Nathalie JACQUIER, Carlos COELHO, Fabrice MERMIN (pouvoir à Carlos COELHO)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, décide de refuser la vente des parcelles D1006 (56m2) et D 1775 (3m2) en zone UD à monsieur SARGENTINI.

Faisabilité de l'isolation de la salle polyvalente

Projet de rénovation de l'isolation de la salle polyvalente

Le marché concerne un projet d'isolation complète de la salle polyvalente

En Février 2024 une étude du cabinet « efficiencies » concernant le bilan énergétique de tous nos bâtiments communaux a été faite. Il est ressorti qu'il y avait une urgence à réaliser l'isolation notamment de notre salle polyvalente.

Une demande de devis été faite pour réaliser l'étude de faisabilité et le suivi complet des futurs travaux d'isolation. 3 entreprises ont répondu à cette demande. DLG Savoie habitat a été choisie (devis et descriptif joint). Une réunion de préparation sera faite prochainement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la réalisation de la faisabilité de l'isolation de la salle polyvalente
- Décide de retenir l'entreprise DLG Savoie habitat pour effectuer ces travaux pour un montant de 39 600 € HT
- Autorise M. le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'étude de faisabilité.

Questions et informations diverses :

- Clarence Appelle informe qu'elle en attende des subventions de l'église.
- M. le Maire annonce qu'un questionnaire sera mis en place auprès de la population pour définir les besoins sur le projet du commerce dans Algécos.
- Peggy VIOLA communique le programme du bal de la guinguette en date du 15 juin 2024, présence d'un food-truck, un groupe de music, une buvette, un DJ à partir de 19h, activités enfants dès 17h
- M. le Maire annonce un conseil fin juin 2024 avant les vacances estivales.

Fin de séance : 20h20

Le secrétaire de séance,
Sandra Fiorèse



Le Maire,
Antoine HUYNH

